



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Aiglun**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **115,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **131** - montant : **13,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **131** - montant : **13,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Amirat**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **100,26 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **54** - montant : **5,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **54** - montant : **5,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Andon**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **282,92 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **520** - montant : **52,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **520** - montant : **52,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Antibes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **16 463,72 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **52 343** - montant : **5 234,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **67** - montant : **2 996,91 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **52 356** - montant : **5 235,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **67** - montant : **2 996,91 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Ascros**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **132,46 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **215** - montant : **21,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **215** - montant : **21,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Aspremont**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **568,72 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 949** - montant : **194,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 949** - montant : **194,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Auribeau-sur-Siagne**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **757,48 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 446** - montant : **244,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 445** - montant : **244,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Auvare**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **98,26 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **43** - montant : **4,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **45** - montant : **4,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Bairols**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **107,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **91** - montant : **9,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **91** - montant : **9,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Bar-sur-Loup (le)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **584,32 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 027** - montant : **202,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 027** - montant : **202,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Beaulieu-sur-Mer**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **900,24 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 712** - montant : **271,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 712** - montant : **271,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Beausoleil**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 903,68 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **5 938** - montant : **593,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **8** - montant : **357,84 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **5 942** - montant : **594,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **8** - montant : **357,84 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Belvédère**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **235,76 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **732** - montant : **73,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **731** - montant : **73,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Bendejun**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **236,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **736** - montant : **73,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **736** - montant : **73,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Berre-les-Alpes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **318,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 146** - montant : **114,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 146** - montant : **114,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Beuil**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **190,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **507** - montant : **50,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **507** - montant : **50,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Bezaudun-les-Alpes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **142,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **267** - montant : **26,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **267** - montant : **26,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Biot**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **2 275,24 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **7 350** - montant : **735,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **9** - montant : **402,57 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **7 351** - montant : **735,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **9** - montant : **402,57 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Blausasc**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **475,02 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 480** - montant : **148,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 481** - montant : **148,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Bollène-Vésubie (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **203,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **571** - montant : **57,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **571** - montant : **57,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Bonson**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **321,32 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **712** - montant : **71,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **712** - montant : **71,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Bouyon**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **179,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **448** - montant : **44,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **448** - montant : **44,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Breil-sur-Roya**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **748,34 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 952** - montant : **195,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 953** - montant : **195,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Briançonnet**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **131,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **211** - montant : **21,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **211** - montant : **21.10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Brigue (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **237,46 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **740** - montant : **74,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **740** - montant : **74,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Broc (le)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **400,92 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 110** - montant : **111,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 110** - montant : **111,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Cabris**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **330,26 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 204** - montant : **120,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 204** - montant : **120,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Cagnes-sur-Mer**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **10 826,36 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **33 552** - montant : **3 355,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **46** - montant : **2 057,58 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **33 560** - montant : **3 356.00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **46** - montant : **2 057,58 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Caille**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **162,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **366** - montant : **36,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **366** - montant : **36.60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Cannes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **14 799,26 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **48 933** - montant : **4 893,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **56** - montant : **2 504,88 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **48 962** - montant : **4 896.20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **56** - montant : **2 504,88 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Cannet (le)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **8 170,80 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **27 428** - montant : **2 742,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **30** - montant : **1 341,90 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **27 442** - montant : **2 744.20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **30** - montant : **1 341,90 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Cantaron**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **312,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 117** - montant : **111,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 117** - montant : **111,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Cap d'Ail**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 004,14 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **3 231** - montant : **323,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **3 232** - montant : **323,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Carros**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **2 737,76 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **8 767** - montant : **876,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **11** - montant : **492,03 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **8 770** - montant : **877,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **11** - montant : **492,03 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Castagniers**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **444,22 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 326** - montant : **132,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 327** - montant : **132,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Castellar**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **250,96 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **807** - montant : **80,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **808** - montant : **80.80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Castillon**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **149,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **301** - montant : **30,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **301** - montant : **30,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Caussols**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **154,96 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **327** - montant : **32,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **328** - montant : **32,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Châteauneuf-Grasse**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **654,12 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 377** - montant : **237,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 375** - montant : **237,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Chateauneuf-Villevieille**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **246,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **786** - montant : **78,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **786** - montant : **78,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Chateauneuf d'Entraunes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **109,26 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **99** - montant : **9,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **99** - montant : **9,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Cipières**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **153,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **318** - montant : **31,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **318** - montant : **31,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Clans**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **221,46 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **660** - montant : **66,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **660** - montant : **66,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Coaraze**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **225,36 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **679** - montant : **67,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **680** - montant : **68,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Colle-sur-Loup (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 966,22 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **6702** - montant : **670,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **7** - montant : **313,11 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **6 698** - montant : **669,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **7** - montant : **313,11 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Collongues**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **106,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **86** - montant : **8,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **86** - montant : **8,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Colomars**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **871,84 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 570** - montant : **257,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 570** - montant : **257,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Conségudes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **111,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **108** - montant : **10,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **108** - montant : **10,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Contes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 976,90 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **5 413** - montant : **541,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **10** - montant : **447,30 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **5 410** - montant : **541,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **10** - montant : **447,30 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Courmes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **111,36 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **110** - montant : **11,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **109** - montant : **10,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Coursegoules**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **178,56 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **445** - montant : **44,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **446** - montant : **44,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Croix-sur-Roudoule (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **115,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **132** - montant : **13,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **132** - montant : **13.20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Cuebris**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **116,46 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **135** - montant : **13,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **135** - montant : **13,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Daluis**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **121,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **158** - montant : **15,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **158** - montant : **15,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Drap**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 015,74 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **3 289** - montant : **328,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **3 290** - montant : **329,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Duranus**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **118,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **143** - montant : **14,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **143** - montant : **14,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Entraunes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **122,46 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **165** - montant : **16,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **165** - montant : **16,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Escarène (I')**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **574,32 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 977** - montant : **197,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 977** - montant : **197.70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Escragnolles**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **185,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **481** - montant : **48,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **481** - montant : **48,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Eze**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **686,08 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 088** - montant : **208,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 089** - montant : **208,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Falicon**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **529,12 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 750** - montant : **175,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 752** - montant : **175,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Ferres (les)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **108,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **97** - montant : **9,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **97** - montant : **9,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Fontan**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **255,52 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **383** - montant : **38,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **383** - montant : **38,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Gars**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **108,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **93** - montant : **9,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **93** - montant : **9,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Gattières**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 013,94 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **3 280** - montant : **328,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **3 281** - montant : **328,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Gaude (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 615,56 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **5 392** - montant : **539,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **5 396** - montant : **539,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Gilette**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **417,12 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 191** - montant : **119,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 191** - montant : **119,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Gorbio**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **393,52 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 073** - montant : **107,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 073** - montant : **107,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Gourdon**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **250,72 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **359** - montant : **35,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **359** - montant : **35,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Grasse**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **9 818,70 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **33 433** - montant : **3 343,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **35** - montant : **1 565,55 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **33 443** - montant : **3 344,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **35** - montant : **1 565,55 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Gréolières**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **186,96 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **487** - montant : **48,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **488** - montant : **48,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Guillaumes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **202,46 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **565** - montant : **56,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **565** - montant : **56,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Ilonse**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **115,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **128** - montant : **12,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **128** - montant : **12,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Isola**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **360,32 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **906** - montant : **90,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **908** - montant : **90,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Lantosque**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **453,12 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 371** - montant : **137,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 371** - montant : **137,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Levens**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 362,26 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **4 127** - montant : **412,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **4 128** - montant : **412,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Lieuche**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **97,26 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **39** - montant : **3,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **39** - montant : **3,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Lucéram**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **377,32 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **992** - montant : **99,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **992** - montant : **99,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Malaussène**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **143,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **268** - montant : **26,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **268** - montant : **26,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Mandelieu-la-Napoule**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **5 456,70 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **18 339** - montant : **1 833,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **20** - montant : **894,60 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **18 336** - montant : **1 833.60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **20** - montant : **894,60 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Marie**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **113,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **122** - montant : **12,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **122** - montant : **12,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Mas (le)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **113,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **122** - montant : **12,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **122** - montant : **12,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Massoins**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **125,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **178** - montant : **17,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **178** - montant : **17,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Menton**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **6 602,32 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **20 932** - montant : **2 093,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **27** - montant : **1 207,71 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **20 937** - montant : **2 093.70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **27** - montant : **1 207,71 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Mouans-Sartoux**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **2 606,10 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **8 556** - montant : **855,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **10** - montant : **447,30 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **8 559** - montant : **855,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **10** - montant : **447,3 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Mougins**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **4 243,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **14 059** - montant : **1 405,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **16** - montant : **715,68 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **14 064** - montant : **1 406.40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **16** - montant : **715,68 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Moulinet**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **144,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **276** - montant : **27,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **276** - montant : **27,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Mujouls (les)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **96,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **33** - montant : **3,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **33** - montant : **3,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Nice**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **65 480,78 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **214 244** - montant : **21 424,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **253** - montant : **11 316,69 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **214 230** - montant : **21 423,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **253** - montant : **11 316,69 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Opio**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **551,52 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 863** - montant : **186,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 863** - montant : **186,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Pégomas**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 832,22 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **6 030** - montant : **603,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **7** - montant : **313,11 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **6 030** - montant : **603,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **7** - montant : **313,11 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Peille**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **513,12 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 671** - montant : **167,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 671** - montant : **167,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Peillon**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **395,42 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 082** - montant : **108,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 083** - montant : **108,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Penne (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **143,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **271** - montant : **27,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **271** - montant : **27,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Péone**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **334,72 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **779** - montant : **77,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **779** - montant : **77,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Peymeinade**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 940,42 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **6 571** - montant : **657,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **7** - montant : **313,11 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **6 571** - montant : **657,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **7** - montant : **313,11 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Pierlas**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **107,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **92** - montant : **9,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **92** - montant : **9,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Pierrefeu**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **150,96 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **308** - montant : **30,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **307** - montant : **30,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Puget-Rostang**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **111,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **108** - montant : **10,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **108** - montant : **10,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Puget-Théniers**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **452,82 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 369** - montant : **136,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 370** - montant : **137,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Revest-les-Roches**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **127,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **188** - montant : **18,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **188** - montant : **18,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Rigaud**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **135,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **231** - montant : **23,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **231** - montant : **23,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Rimplas**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **116,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **137** - montant : **13,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **137** - montant : **13,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Roquebillière**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **493,62 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 574** - montant : **157,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 573** - montant : **157,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Roquebrune Cap Martin**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **2 756,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **8 860** - montant : **886,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **11** - montant : **492,03 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **8 860** - montant : **886,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **11** - montant : **492,03 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Roquefort-les-Pins**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 704,16 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **5 837** - montant : **583,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **5 837** - montant : **583,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Roquesteron**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **174,16 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **421** - montant : **42,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **426** - montant : **42,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Roque-en-Provence (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **109,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **98** - montant : **9,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **98** - montant : **9,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Roquette-sur-Siagne (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 334,76 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **3 990** - montant : **399,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **3 990** - montant : **399.00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Roquette-sur-Var (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **319,92 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **705** - montant : **70,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **705** - montant : **70,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Roubion**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **120,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **156** - montant : **15,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **156** - montant : **15,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Roure**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **126,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **183** - montant : **18,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **183** - montant : **18,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Rouret (le)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **853,98 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 928** - montant : **292,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 928** - montant : **292,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Sainte Agnès**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **467,18 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **994** - montant : **99,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **994** - montant : **99,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint André de la Roche**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 309,26 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **3 864** - montant : **386,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **3 861** - montant : **386,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Antonin**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **108,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **93** - montant : **9,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **93** - montant : **9,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Auban**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **141,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **258** - montant : **25,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **258** - montant : **25,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Blaise**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **265,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **882** - montant : **88,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **882** - montant : **88,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Cézaire-sur-Siagne**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 020,74 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **3 313** - montant : **331,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **3 316** - montant : **331,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Dalmas-le-Selvage**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **117,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **142** - montant : **14,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **142** - montant : **14,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Etienne-de-Tinée**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **544,98 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 383** - montant : **138,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 383** - montant : **138,0 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Jean Cap Ferrat**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **449,12 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 351** - montant : **135,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 351** - montant : **135,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Jeannet**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 062,24 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **3 521** - montant : **352,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **3 523** - montant : **352,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Laurent-du-Var**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **6 513,18 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **22 276** - montant : **2 227,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **23** - montant : **1 028,79 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **22 280** - montant : **2 228,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **23** - montant : **1 028,79 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Léger**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **105,16 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **79** - montant : **7,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **78** - montant : **7,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Martin d'Entraunes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **128,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **196** - montant : **19,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **196** - montant : **19,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Martin du Var**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **612,92 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 170** - montant : **217,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 170** - montant : **217,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Martin Vésubie**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **354,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 327** - montant : **132,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 327** - montant : **132,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Paul de Vence**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **817,08 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 743** - montant : **274,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 744** - montant : **274,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Sauveur-sur-Tinée**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **147,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **291** - montant : **29,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **291** - montant : **29,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saint Vallier-de-Thiey**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **934,24 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 881** - montant : **288,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 883** - montant : **288,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Sallagriffon**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **100,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **56** - montant : **5,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **56** - montant : **5,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Saorge**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **175,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **432** - montant : **43,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **432** - montant : **43,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Sauze**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **112,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **116** - montant : **11,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **116** - montant : **11,60 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Séranon**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **179,46 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **450** - montant : **45,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **450** - montant : **45,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Sigale**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **129,86 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **202** - montant : **20,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **202** - montant : **20,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Sospel**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **939,04 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 905** - montant : **290,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 907** - montant : **290,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Spéracédès**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **313,46 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 120** - montant : **112,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 120** - montant : **112,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Tende**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **553,18 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 424** - montant : **142,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 424** - montant : **142,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Théoule-sur-Mer**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **420,92 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 210** - montant : **121,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 210** - montant : **121,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Thiery**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **110,46 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **105** - montant : **10,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **105** - montant : **10,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Tignet (le)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **790,38 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2 609** - montant : **260,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2 611** - montant : **261,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Toudon**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **148,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **293** - montant : **29,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **293** - montant : **29,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Touet-de-l'Escarène**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **135,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **228** - montant : **22,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **228** - montant : **22,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Touet-sur-Var**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **200,46 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **555** - montant : **55,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **555** - montant : **55,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Tour sur tinée (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **286,32 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **537** - montant : **53,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **537** - montant : **53,70 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Tourette-du-Château**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **124,46 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **175** - montant : **17,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **175** - montant : **17,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Tournefort**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **120,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **153** - montant : **15,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **153** - montant : **15,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Tourrette-Levens**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 017,18 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **3 744** - montant : **374,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **3 744** - montant : **374,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Tourrettes-sur-Loup**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 002,24 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **3 222** - montant : **322,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **3 222** - montant : **322,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Trinité (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **2 426,36 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **7 210** - montant : **721,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **11** - montant : **492,03 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **7 213** - montant : **721,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **11** - montant : **492,03 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Turbie (la)**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **762,58 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **2471** - montant : **247,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **2471** - montant : **247,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **3** - montant : **134,19 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Utelle**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **511,64 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **769** - montant : **76,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **769** - montant : **76,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **4** - montant : **178,92 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Valbonne**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **2 577,64 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **8861** - montant : **886,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **9** - montant : **402,57 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **8864** - montant : **886,40 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **9** - montant : **402,57 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Valdeblore**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **378,92 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **1 000** - montant : **100,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **1 000** - montant : **100,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **2** - montant : **89,46 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Valderoure**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **169,66 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **401** - montant : **40,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **401** - montant : **40,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Vallauris**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **5 777,04 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **18 150** - montant : **1 815,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **24** - montant : **1 073,52 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **18 150** - montant : **1 815,00 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **24** - montant : **1 073,52 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Venanson**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **133,76 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **222** - montant : **22,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **221** - montant : **22,10 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Vence**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **3 921,08 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **13 789** - montant : **1 378,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **13** - montant : **581,49 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **13 792** - montant : **1 379,20 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **13** - montant : **581,49 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Villars-sur-Var**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **233,26 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **719** - montant : **71,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **719** - montant : **71,90 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Villefranche-sur-Mer**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **1 325,76 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **3 945** - montant : **394,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **3 945** - montant : **394,50 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **6** - montant : **268,38 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Villeneuve d'Entraunes**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **112,06 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **113** - montant : **11,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **113** - montant : **11,30 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **1** - montant : **44,73 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections

Nice, le 30/09/2021

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
à
Mesdames et Messieurs les maires
des Alpes-Maritimes

Commune : **Villeneuve Loubet**

Objet : Élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
Frais d'assemblées électorales - article L.70 du code électoral.

Je vous informe avoir engagé la procédure de versement de la subvention allouée aux communes, au titre de la participation de l'État aux dépenses résultant de la tenue des assemblées électorales des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Cette subvention, fixée à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit au jour du scrutin s'élève pour votre commune à un montant total de **3 650,04 €** décomposé comme suit :

Tour 1 :

- nombre d'électeurs : **11 988** - montant : **1 198,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **14** - montant : **626,22 €**.

Tour 2 :

- nombre d'électeurs : **11 988** - montant : **1 198,80 €** ;
- nombre de bureau(x) de vote : **14** - montant : **626,22 €**.

Je vous remercie d'en informer le comptable public.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Signé : le préfet des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ